



Désignation	Qualité	Intervenant	Fonction	Tâches
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE	Maître d'ouvrage / Exploitant	M. Jean REGALDO	Directeur Général	Choisit le maître d'œuvre, le coordonnateur SPS, le constructeur. Assurera l'exploitation de l'installation
E.R.I.C. SAS	Maître d'Œuvre (MOE)	M. JACQUEMET Hugo M. FRAYSSINET Alban	Maître d'œuvre en compagnonnage Maître d'Œuvre Unique	Description de l'organisation du projet. Vérification de : - l'adaptation du projet au terrain, notamment en matière de choix de l'emplacement des gares et pylônes et du type de système de sauvetage. - la cohérence générale de la conception du projet, y compris les conditions d'utilisation des constituants de sécurité et des sous-systèmes. - la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité et aux règles de l'art. - la conformité de l'installation réalisée au projet adopté. Production d'un rapport de sécurité établi sur la base des résultats d'une analyse de sécurité et comprenant la liste des constituants de sécurité et sous-systèmes en application des dispositions de l'article 4 du décret n°2003-426 du 9 mai 2003 Direction des réunions de chantier et l'établissement de leurs comptes-rendus. Réception du génie civil, y compris le contrôle des essais réalisés sur site. Surveillance des travaux et de la tenue d'un carnet de chantier relatant les incidents survenus en cours de chantier. La tenue du carnet étant réalisée par l'entreprise réalisant le génie civil et le montage. Direction des essais probatoires de l'installation conformément à l'article R342-23 du Code du tourisme . Etablissement du dossier de demande d'autorisation de mise en exploitation prévu à l'article R445-7 du code de l'urbanisme.
MND S.A.S	Constructeur	L'entreprise dispose d'un système de management de la qualité conforme aux normes de la série NF EN 29000 et certifié par tierce partie pour la conception et la réalisation des travaux		Etude du projet d'exécution Etablissement de l'analyse de sécurité destinée à déterminer les constituants de sécurité et les sous-systèmes. Etablissement d'un plan qualité spécifique à l'opération dans le cadre de son système de management de la qualité. Essais et réception des matériaux et des parties constitutives de l'installation Fourniture du matériel (constituants et sous-systèmes) conformément au décret du 9 mai 2003. Réalisation du génie civil et montage du téléski. Tenue d'un carnet de chantier
Organisme notifié			Attestation CE (à la charge du constructeur)	- Vérifie le génie mécanique et hydraulique (art. 10 de l'arrêté du 18.04.1989)
Organisme notifié				- Vérifie le génie électrique (art. 10 de l'arrêté du 18.04.1989)
PYRITE	Géotechnicien	Mme. Christine GACHET	Saisie géotechnique du projet	- Relevé de terrain et implantation suivant instructions du Bureau d'Études du Constructeur.
	Coordonnateur SPS		SCPS	- Il gère l'organisation de la sécurité du travail (coordonne les mesures de sécurité entre les différentes entreprises intervenant sur le chantier) en phase de conception et de réalisation.
	Géomètre		Relevé et implantation	- Il assiste le maître d'œuvre pour la vérification de l'adaptation du projet au terrain, Il évalue l'homogénéité du site, les résistances admissibles en portance et en butée latérale conformément au cahier des charges du constructeur.
	Bureau de contrôle			- Vérifié le génie civil béton conformément à l'article R342-25 du Code du tourisme - Vérifie le génie civil charpente conformément à l'article R342-25 du Code du tourisme
Non désigné à ce jour	Génie civil et montage			Essais et réception des matériaux et des parties constitutives de l'installation (pour le béton) Réalisation du génie civil et montage de l'appareil. Tenue d'un carnet de chantier